

Ministère d'État

Luxembourg, le 18 avril 1983

10. 15. 83.

Monsieur Jos WEIRICH

Député

LUXEMBOURG

Monsieur le Député,

En me référant à votre intervention devant la Chambre des Députés en date du 8 décembre 1982 par laquelle vous avez demandé des renseignements auprès du Ministère des Affaires Etrangères concernant "Die Toten des II. Weltkrieges", j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe copies des renseignements qui m'ont été fournis à ce sujet par Madame le Ministre des Affaires Etrangères.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président du Gouvernement
Ministre d'Etat



Jean RODENBOURG

Conseiller de Gouvernement

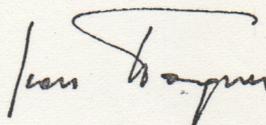
Luxembourg, le 14 avril 1983

Présidence du Gouvernement
ENTRÉE LE 15 AVR. 1983
No. 10.15.83

Brm retourné à Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat,

avec prière d'informer l'honorable député Weirich par les soins de la Présidence compte tenu du fait que la question posée par le député Weirich a été transmise à notre département par le Ministère d'Etat et que par ailleurs les relations entre la Chambre des Députés et les départements ministériels se font par le canal de la Présidence du Gouvernement.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères,



Secrétaire Général

MINISTÈRE D'ÉTAT

*donner ml
3*

Référence: No 10.15.83.

Luxembourg, le 1er avril 1983

Annexes

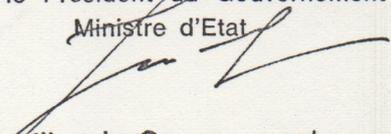
Brm. Transmis à Madame le Ministre

des Affaires Étrangères

Affaires Étrangères		DIR.	
N°			
- 7 / AVR. 1983			
Inspect.	<i>[initials]</i>	Ministre	
Secr. Gén.	<i>[initials]</i>	Sec. Etat	
Ch. Cab.		Direct.	
Copie à:			

- avec prière de bien vouloir me mettre en mesure de répondre
- pour information
- pour attribution
- avec prière d'examen et d'avis
- aux fins qu'il appartiendra
- avec les renseignements demandés
-
- en me référant à/avec prière d'en informer l'honorable député Jos Weirich en vue de faire droit à sa demande de renseignements du 8 décembre 1982.
-

Pour le Président du Gouvernement
Ministre d'Etat



Conseiller de Gouvernement

Luxembourg, le mars 1983

Le Ministre des Affaires Etrangères

à

Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat

Objet : Intervention à la Chambre des Députés du député WEIRICH

En complément à ma lettre du 23 mars 1983, j'ai l'honneur de vous informer que M. HEISBOURG a été avisé oralement par le service du protocole du Bundestag que les chiffres concernant nos victimes militaires et civiles de la deuxième guerre mondiale ont été ajoutés au tableau afférent dans l'exposition au Reichstag à Berlin.

Vous voudrez bien porter ce qui précède à la connaissance de l'honorable M. WEIRICH.

Pour le Ministre des Affaires Etrangères

Conseiller de Légation

Luxembourg, le mars 1983

Le Ministre des Affaires Etrangères

à

Monsieur le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat

Objet : Question du député WEIRICH

En me référant à votre communication no 10.15.83 du 18 février 1983, j'ai l'honneur de vous informer que notre Ambassadeur en R.F.A. lors de sa visite d'adieu aux autorités alliées et allemandes à Berlin le 19 février s'est rendu également au bâtiment du Reichstag pour y voir l'exposition "Fragen an die deutsche Geschichte".

Dans son rapport M. HEISBOURG indique que "le tableau statistique incriminé par le député WEIRICH au cours de la séance du 8 décembre 1982 de la Chambre des Députés, mesure environ 1 mètre sur 1 mètre et il est encadré dans un grand ensemble de photographies couvrant un des grands murs de la salle VI (voir annexe ci-jointe), Les chiffres des victimes civiles et militaires de la deuxième guerre mondiale y sont indiqués pour 20 pays, mais notre pays n'y figure pas.

Un tableau légèrement plus grand se trouve à l'intérieur d'un module éloigné d'une dizaine de mètres du grand mur; il représente une étoile de David et indique les chiffres des victimes juives en provenance de 15 pays, dont le nôtre, qui y figure avec le chiffre de 3000.

Après mon retour de Berlin j'ai immédiatement envoyé une lettre au protocole du Bundestag qui est responsable pour l'exposition. J'ai demandé dans ma lettre que l'on ajoute au tableau en question le Luxembourg avec 3200 militaires (Soldaten) et 2500 civils (Zivilisten).

./..

Je n'ai pas mis en cause le tableau des victimes juives pour ne pas compliquer les choses (P. CERF évalue dans son ouvrage à 3500 le nombre des Israélites étrangers présents au Luxembourg au moment de l'invasion, dont 2478 au moins furent victimes des persécutions raciales nazies)".

Pour le Ministre des Affaires Etrangères

Jean WAGNER
Secrétaire Général